

Conseils communaux

Séance du 30 juillet 2013

Monsieur Jean-Marie Chevalier, conseiller communal, est absent et excusé.

À l'unanimité émet un avis favorable au sujet du compte 2011 de la F.E. de Chéoux

Recettes :	44.503,44
Dépenses :	39.860,56
Solde :	+ 4.642,88
Intervention communale :	3.000,00

À l'unanimité émet un avis favorable au sujet du compte 2012 de la F.E. de Chéoux

Recettes :	11.065,80
Dépenses :	6.377,33
Solde :	+4.688,47
Intervention communale :	3.292,33

Examine et approuve les subventions pour l'année 2013 :

- Maison de la culture Famenne Ardenne : 1.780,80 €
- C.E.C. : 3.332,64 €
- RSI Marcourt-Beffe organisation Frobipain : 300,00 €
- Maison du Tourisme Ourthe et Aisne : 1.268,00 €
- RSI Marcourt-Beffe Repas inauguration place Chiroubles : 600,00€

À l'unanimité décide d'approuver le cahier spécial des charges 2013.094 et le montant estimé du marché « Désignation d'un auteur de projet dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Schérès - Aménagement des abords. Le montant estimé s'élève à 24.000,00 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le cahier des charges 2013.095 et le montant estimé du marché « Désignation d'un coordinateur sécurité-santé dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Schérès - Aménagement des abords. Le montant estimé s'élève à 7.000,00 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le cahier spécial des charges 2013.096 et le montant estimé du marché « Désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'entretien extraordinaire de la voirie en 2014. Le montant estimé s'élève à 7.500,00 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le cahier spécial des charges 2013.097 et le montant estimé du marché « Désignation d'un coordinateur sécurité-santé pour les travaux d'entretien extraordinaire de la voirie en 2014. Le montant estimé s'élève à 3.500,00 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Désignation d'un auteur de projet étude et surveillance des travaux dans le cadre du droit de tirage élargi - Approbation des conditions et du mode de passation du marché ». Le montant estimé s'élève à 11.151,36 € TVAC.

À l'unanimité approuve le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché « Désignation d'un coordinateur sécurité-santé dans le cadre du dossier du droit de tirage élargi - Approbation des conditions et du mode de passation du marché. Le montant estimé s'élève à 7.744,00 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver les modifications et suppléments de prix apportés au projet d'aménagement de la salle de Beffe ainsi que du nouveau cahier des charges, du mode de passation de marché et de l'avis de marché. Le supplément de prix est de 10.014,53 € TVAC.

À l'unanimité examine et approuve la décision de relancer la procédure de recrutement d'un employé d'administration contractuel et arrête les nouvelles conditions de recrutement.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des pose de collecteur et d'égouttage au montant de 2.198.266,84 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final des travaux de construction d'un garage communal phase II au montant de 164.837,67 € TVAC.

À l'unanimité décide d'approuver la prise en charge de 12 périodes organiques pour l'enseignement (3ème primaire).

À l'unanimité décide d'approuver le programme d'actions de l'accueil extra-scolaire (ATL) - rapport d'activités 2012-2013 et plan d'actions 2013-2014.

Ratifie la désignation d'une coordinatrice-animatrice à raison de 6 heures/semaine dans le cadre des « mercredis-découvertes ».

À l'unanimité marque son accord sur les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Famennoise du 30/09/2013.

Prend connaissance des arrêtés ministériels du 20/06/2013 approuvant d'une part le renouvellement de la CCATM et d'autre part, son règlement d'ordre intérieur.

Prend note des décisions de l'autorité de tutelle.

Prend connaissance des arrêtés du Bourgmestre et des autorisations de chantier.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final établi par le Gouvernement provincial en ce qui concerne la redevance forfaitaire du service incendie pour l'année 2009 soit 121.852,22 €.

À l'unanimité décide d'approuver le décompte final établi par le Gouvernement provincial en ce qui concerne la redevance forfaitaire du service incendie pour l'année 2010 soit 122.057,11 €.

Examine et approuve la convention à signer avec l'Etat

Belge et la commune de Rendeux relative à la délivrance de titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens et commande de 2 packs biométriques.

À l'unanimité examine et approuve le projet de convention octroyant à la commune de Rendeux une subvention en vue de la poursuite du réaménagement du site dit « ancienne gendarmerie » à Rendeux.

Séance à huis clos

Ratifie la délibération du collège communal concernant la désignation de Laura Perdaen, assistante aux enseignants, du 01/09/2013 au 30/06/2013